

DIESEL

LEZ plus stricte à partir du 1er janvier 2022 : un aperçu

Les zones de basses émissions (LEZ) sont de plus en plus contraignantes pour les automobiles. La Région de Bruxelles-Capitale par exemple interdira les Diesel Euro 4 dans ses 19 communes à partir du 1er janvier 2022. Tout contrevenant se verra infliger une amende de 350 euros dès le 1er avril. Parce que tout cela va encore se corser, voici un aperçu des règles de ces zones dans les principales villes belges.

Écrit par [Alain De Jong](#) | 15/12/2021



L'objectif d'une **zone de basses émissions ou LEZ** est bien connu : il s'agit **d'éloigner le plus possible les véhicules les plus polluants du centre-ville** et, cela afin de créer un environnement plus sain pour les résidents. Dans notre pays, **Anvers a été la première ville** à instaurer une zone de basses émissions.

Lire aussi :

[LEZ en Belgique : surtout pour gagner de l'argent ?](#)

Elle **existe depuis le 1^{er} janvier 2017** et elle concerne tous les quartiers situés à l'intérieur du ring. Il n'a pas fallu attendre très longtemps puisqu'un an plus tard, **Bruxelles a fait la même chose**, mais en imposant cette restriction à l'ensemble de la Région de la capitale. **En 2020, c'est la ville de Gand** qui a également installé une de ces zones, à nouveau dans l'espace situé à l'intérieur du ring.

Le **respect** des règles à l'intérieur de la zone de basses émissions est **contrôlé par des caméras ANPR intelligentes** qui scannent les plaques d'immatriculation de tous les véhicules entrants. **En cas d'infraction, des amendes sont infligées** sur base de ces données, ce qui, au départ, a pris au dépourvu de nombreux conducteurs soit mal informés, soit inattentifs.

Des normes plus strictes partout

La tendance pour les prochaines années est au durcissement au sein des zones de basses émissions. Ce renforcement conduira à partir du 1^{er} janvier 2022 à Anvers, Bruxelles et Gand à une **interdiction des voitures Diesel antérieure à la norme Euro 5 et à la norme Euro 2 pour les voitures essence**. Dans toutes ces villes, **des cartes d'accès peuvent toutefois être fournies aux visiteurs occasionnels** et qui possèdent des voitures qui ne sont plus admis. L'objectif de ces villes se concentre surtout sur **l'élimination des véhicules Diesel plus anciens** qui émettent davantage de polluants atmosphériques tels que des NOx, des particules, des hydrocarbures imbrulés, etc.

QUELLES SONT LES RÈGLES DANS LES LEZ ?

LEZ Bruxelles

Les véhicules autorisés ?

À partir du 1^{er} janvier 2022, les véhicules sont autorisés :

- Essence, GPL, CNG à partir de la **norme Euro 2**
- Les Diesel à partir de la **norme Euro 5**

La prochaine restriction aura lieu le **1^{er} janvier 2025**.

Existence d'une carte d'accès d'un jour ?

Une carte d'accès d'un jour coûte **35 € par jour** et peut être renouvelée au maximum 8 fois par année civile et par véhicule.

Quelles amendes ?

Une amende coûte **350 euros** et est valable pendant **3 mois**.

Pour 2022, il est prévu que les véhicules qui sont soumis à l'interdiction à partir de cette année-là ne seront pas sanctionnés avant avril 2022. Une période de transition de trois mois a été établie, pendant laquelle les contrevenants ne recevront qu'un avertissement.

LEZ Anvers

Les véhicules autorisés ?

Jusqu'au 31 décembre 2024, les véhicules autorisés sont :

- Les essence, GPL et CNG à partir de la **norme Euro 2**
- Les Diesel à partir de la **norme Euro 5** (Euro 4 autorisés contre paiement de 365 euros/an)

Existence d'une carte d'accès d'un jour ?

Une carte d'accès d'un jour coûte **35 € par jour** et peut être achetée au maximum 8 fois par année civile et par véhicule.

Quelles amendes ?

La première infraction coûte **150 €**, la deuxième contractée dans les 12 mois coûte **250 €**. À partir de la troisième, la somme due sera de **350 €**.

LEZ Gand

Les véhicules autorisés ?

Les véhicules autorisés jusqu'au 31 décembre 2024 sont :

- Essence, GPL, CNG à partir de la **norme Euro 2**
- Les Diesel à partir de la **norme Euro 5** (Euro 4 autorisés contre paiement de 345 € par an)

Existence d'une carte d'accès d'un jour ?

Une carte d'accès d'un jour coûte **35 € par jour** et peut être achetée au maximum 8 fois par année civile et par véhicule.

Quelles amendes ?

Une infraction coûte **150 euros**.

